

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

DEL-2021-153

L'An deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 3/9/2021, s'est réuni à la 'Ferme de Gy' à GIEZ, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET, Président.

Étaient présents :

Mmes BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, MUGNIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GILLET, GONDA, HACQUIN, JACQUES, LARCHER, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PENHOÛT, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SADDIER, SIBILLE, STEYER, VITTOZ.

Suppléants :

Mme MAURIS (suppléance de M. RUBIN).
MM. GAILLARD (suppléance de M. BARTHALAIS), VUILLERMOZ (suppléance de M. GILBERT).

Avaient donné pouvoir :

Mmes BILLOT, LAFARIE.
MM. BLOUIN, CALONE, CAVAREC, CHENEVAL P, GENOUD, GYSELINCK, JOURNE, MATHIAN, ROSSINELLI, VILLARD.

Étaient absents ou excusés :

Mme MERMIER.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BURNET, CHARRAT, DEFAGO, GILET, HAVEL, HERBRON, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MODURIER, PEROU, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, PERRILLAT,
MM. BAILLY, LOUVEAU, SCOTTON : du SYANE

Membres en exercice : 83
Présents : 55
Représentés par mandat : 12

Objet : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Exposé du Président,

Conformément à l'article 7.2 des statuts du Syndicat, le Comité est appelé à élire les délégués du Bureau syndical.

Le Bureau élu par le Comité est composé des délégués suivants :

- Le Président,
- 5 membres par Collège des secteurs géographiques (correspondant à chaque arrondissement) représentant les communes sous concession ENEDIS, avec 1 membre supplémentaire par

arrondissement si le Collège dudit arrondissement a été amené à élire plus de 20 membres au Comité, soit :

- ✓ 5 membres pour le secteur d'ANNECY,
- ✓ 5 membres pour le secteur de BONNEVILLE,
- ✓ 5 membres pour le secteur de SAINT-JULIEN,
- ✓ 5 membres pour le secteur de THONON.

- 2 membres représentant les Syndicats et communes ayant une régie ou SEM d'électricité,
- 2 membres représentants du Conseil Départemental,
- 1 à 4 membres représentants des EPCI-FP dans la proportion de 1 membre au Bureau pour 6 membres au Comité (avec règle d'arrondi supérieur), soit à date d'installation du présent Comité, 1 membre à élire.

Soit un total de 25 membres à élire pour former le Bureau syndical.

Le Président rappelle le rôle des délégués du Bureau.

Il propose ensuite au Comité de confirmer les deux benjamins de l'assemblée comme scrutateurs de l'élection.

Il présente ensuite la procédure qu'il propose de suivre pour le déroulement de cette élection :

- Seul les postes vacants au sein des différents collèges composant le Bureau syndical donneront lieu à une élection : Election à 3 tours par l'ensemble des délégués du Comité :
 - 1^{er} et 2^{ème} tour : vote à la majorité absolue,
 - 3^{ème} tour : vote à la majorité relative,
- Le Président fait un appel à candidatures pour l'élection au Bureau.
- Après recensement des candidatures et leur communication au Comité, le Président engage le 1^{er} tour de l'élection, en appelant les délégués à voter à tour de rôle.
- Les scrutateurs dépouillent les votes et prennent note des résultats avec le Président et le Secrétaire de séance.
- Le Président annonce le résultat du vote.
- La même procédure est engagée pour les éventuels 2^{ème} et 3^{ème} tour de l'élection.

Après présentation de son déroulement, le Président engage la procédure d'élection des membres du Bureau Syndical.

Se portent candidats : Messieurs François DAVIET et Martial SADDIER.

Après vote des délégués, sont élus au Bureau syndical, avec 67 voix :

- **Collège du CONSEIL DEPARTEMENTAL :**
Monsieur François DAVIET et Monsieur Martial SADDIER.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J. BAUD-GRASSET.

